**Zeitschrift:** Revue économique franco-suisse
**Herausgeber:** Chambre de commerce suisse en France
**Band:** 21 (1941)
**Heft:** 7

**Artikel:** L'évolution des ventes en Suisse des produits de l'Empire colonial français

**Autor:** L'Huillier, Jacques

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-888939

**Nutzungsbedingungen**
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

**Conditions d'utilisation**
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

**Terms of use**
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 14.12.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch**

## PREMIÈRE PARTIE : DOCUMENTATION GÉNÉRALE

# L'ÉVOLUTION DES VENTES EN SUISSE DES PRODUITS DE L'EMPIRE COLONIAL FRANÇAIS

### I. — INTRODUCTION

Le présent article constitue la suite logique du rapport qui a été publié dans le numéro précédent (novembre 1941) de la « Revue Economique Franco-Suisse (1) ». En effet, la situation actuelle du clearing franco-suisse ne s'explique pas uniquement par le mouvement des échanges commerciaux entre la Métropole française et la Suisse. Le « modus vivendi commercial provisoire », signé le 23 octobre 1940, déclare dans son article 10 : « Le présent modus vivendi s'applique aux échanges entre la Suisse et la principauté de Liechtenstein, d'une part, et le territoire douanier de la France métropolitaine, l'Algérie, les colonies françaises, les pays de protectorat français et les territoires africains sous mandat français, Syrie et Liban, d'autre part. » Si, du côté suisse, la principauté de Liechtenstein a été prise en considération dans le rapport du 20 novembre 1941, du côté français, les possessions d'outre-mer n'ont pas été envisagées. La comparaison des ventes en Suisse des produits de l'Empire colonial français au cours du premier semestre de cette année et pendant le premier semestre de 1939 nous permettra de connaître avec plus de précision la responsabilité qui incombe respectivement au territoire métropolitain et aux territoires coloniaux français dans la naissance du déficit du clearing.

On objectera que si l'on connaît le montant total des sommes versées du côté suisse et celui des exportations de la Métropole française vers la Suisse, il est aisé de déterminer, par une opération de soustraction, les exportations des colonies françaises. En réalité, cette façon de procéder conduirait à des résultats erronés car les versements effectués du côté suisse ne correspondent pas tout à fait, ni dans l'espace ni dans le temps, aux ventes en Suisse de produits français : certains versements sont relatifs à des opérations qui ne figurent pas dans les statistiques ; d'autre part, il peut s'écouler un certain délai entre l'arrivée en Suisse de la marchandise et le versement par le débiteur. Une étude directe des ventes en Suisse des produits de l'Empire colonial français est d'autant plus nécessaire, d'ailleurs, que les chiffres fournis dans le rapport précité, en ce qui concerne le premier semestre 1941, ne sont que des évaluations approximatives.

Nous rappelons que les statistiques des douanes, en France comme en Suisse, ne sont plus publiées depuis la fin de l'année 1939. Si nous disposons d'une base solide pour le premier semestre de cette année-là, nous sommes, par contre, sur le terrain mouvant des évaluations pour le premier semestre de l'année 1941. Ces évaluations ont été faites suivant les méthodes qui ont été utilisées dans le rapport du 20 novembre dernier. Les indications très générales qu'on peut tirer de la situation du clearing franco-suisse ont été précisées grâce aux nombreux renseignements qui nous ont été fournis avec la plus grande amabilité, en Suisse comme en France, par des Adhérents de la Chambre de Commerce Suisse en France s'intéressant aux relations commerciales entre l'Empire colonial français et la Suisse. Nous nous excusons auprès de nos lecteurs de la généralité des constatations que nous leur soumettons, mais nous avons cru agir prudemment en proportionnant la vigueur de nos affirmations aux incertitudes de nos analyses.

Il ne nous est pas possible d'établir notre comparaison pour l'ensemble des territoires français d'outre-mer. En effet, les statistiques suisses de 1939, dont nous devons nous servir pour uniformiser cet article avec le précédent rapport et pour nous mettre à l'abri des déviations dues aux phénomènes monétaires, englobent dans de vastes unités géographiques (par exemple : Afrique occidentale) certains territoires français d'outre-mer (par exemple : Afrique occidentale française) qui perdent ainsi leur individualité. Seuls l'Algérie, le Maroc français, la Tunisie, l'Indochine française et le territoire syro-libanais font l'objet d'une mention spéciale.

### II. — CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES SUR LES EXPORTATIONS DES COLONIES FRANÇAISES VERS LA SUISSE

L'Empire colonial français et la Suisse possèdent naturellement de nombreuses qualités susceptibles de déterminer un volumineux courant d'échanges entre eux. Tout d'abord, leurs ressources naturelles et leurs facteurs de productions sont tout à fait complémentaires. Les territoires français d'outre-mer sont, pour la plupart, fertiles et riches en matières premières, tandis que le sol et le sous-sol de la Suisse sont relativement très pauvres. En revanche, tandis que les colonies françaises man-

(1) « L'inquiétante diminution des ventes en Suisse de produits français. »

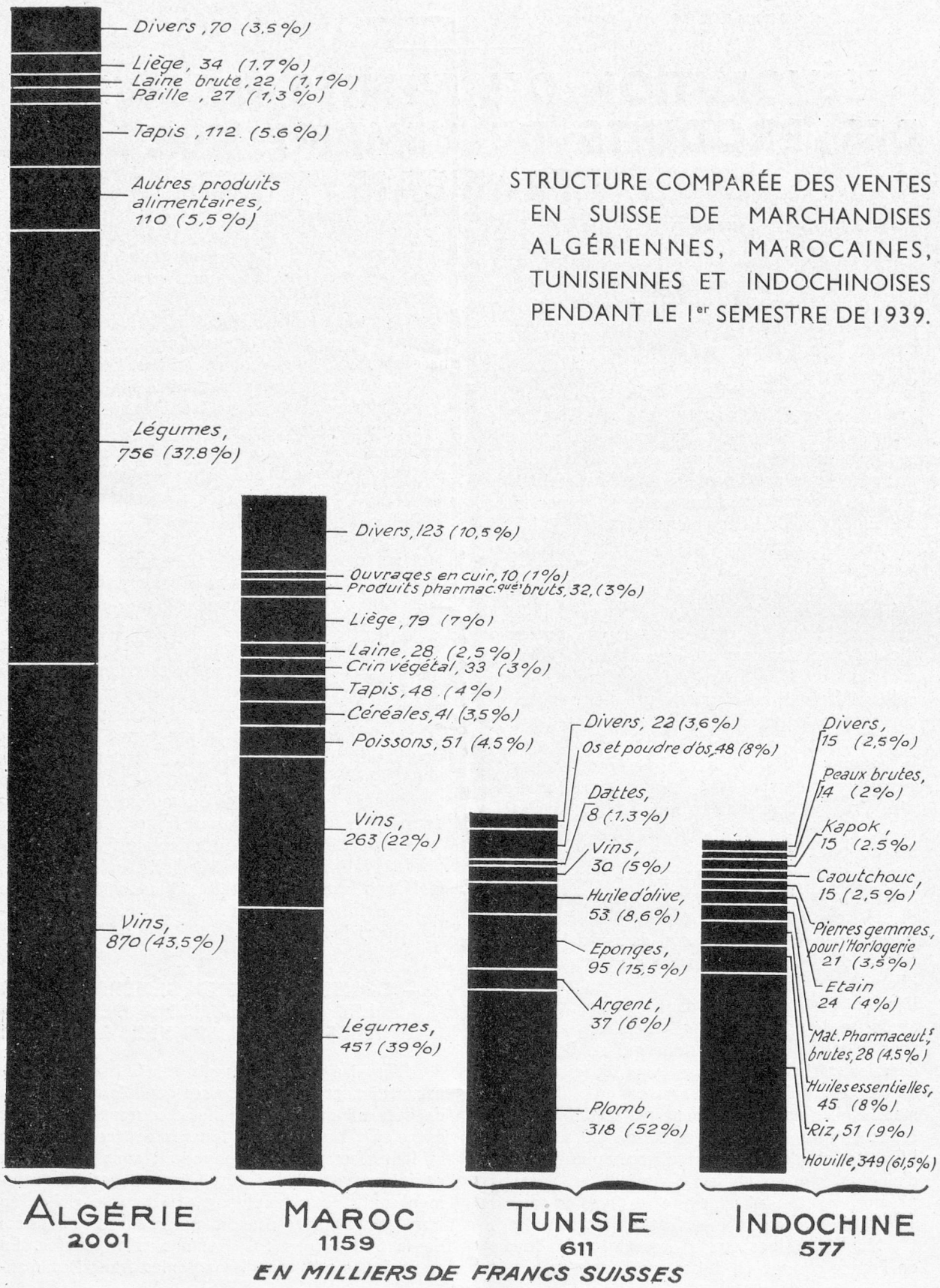
STRUCTURE COMPARÉE DES VENTES EN SUISSE DE MARCHANDISES ALGÉRIENNES, MAROCAINES, TUNISIENNES ET INDOCHINOISES PENDANT LE 1er SEMESTRE DE 1939.
Divers, 70 (3,5 %)
Liège, 34 (1,7 %)
Laine brute, 22 (1,1 %)
Paille, 27 (1,3 %)
Tapis, 112 (5,6 %)
Autres produits alimentaires, 110 (5,5 %)
Légumes, 756 (37,8 %)
Vins, 870 (43,5 %)
Divers, 123 (10,5 %)
Ouvrages en cuir, 10 (1 %)
Produits pharmac.ques bruts, 32, (3 %)
Liège, 79 (7 %)
Laine, 28 (2,5 %)
Crin végétal, 33 (3 %)
Tapis, 48 (4 %)
Céréales, 41 (3,5 %)
Poissons, 51 (4,5 %)
Vins, 263 (22 %)
Légumes, 451 (39 %)
Divers, 22 (3,6 %)
Os et poudre d'os, 48 (8 %)
Dattes, 8 (1,3 %)
Vins, 30 (5 %)
Huile d'olive, 53 (8,6 %)
Eponges, 95 (15,5 %)
Argent, 37 (6 %)
Plomb, 318 (52 %)
Divers, 15 (2,5 %)
Peaux brutes, 14 (2 %)
Kapok, 15 (2,5 %)
Caoutchouc, 15 (2,5 %)
Pierres gemmes, pour l'Horlogerie 21 (3,5 %)
Etain 24 (4 %)
Mat. Pharmaceuts bruts, 28 (4,5 %)
Huiles essentielles, 45 (8 %)
Riz, 51 (9 %)
Houille, 349 (61,5 %)
ALGÉRIE 2001
MAROC 1159
TUNISIE 611
INDOCHINE 577
EN MILLIERS DE FRANCS SUISSES

quent de capitaux et de main-d'œuvre technique, la Suisse en est largement pourvue.

Ces circonstances favorables ne sont pas mises en échec par de grandes difficultés de transport, étant donné que les territoires français d'outre-mer possèdent tous d'excellents ports. D'autre part, le développement rapide de ces territoires sous l'administration française, notamment au point de vue de la population et de la richesse, a également contribué, d'une manière très générale il est vrai, à l'essor de leurs relations économiques avec la Suisse. L'échange des facteurs de production est pratiquement arrêté à l'heure actuelle. Nous concentrerons donc notre attention sur les échanges de marchandises.

Il reste quelques mots à dire sur la réglementation douanière des échanges entre les territoires français d'outre-mer et la Suisse. Pendant les six premiers mois de 1939, ces échanges étaient réglés par la Convention commerciale franco-suisse du 31 mars 1937. Cette Convention ayant été dénoncée par la France au début de la guerre, les deux pays ont repris leur liberté. La France a institué dans ses possessions d'outre-mer un système de surveillance des exportations qui varie, bien entendu, d'une région à l'autre, mais qui est, dans une certaine mesure, plus sévère que le contrôle exercé dans la Métropole. Les listes de prohibitions de sortie sont beaucoup plus longues car les possessions françaises ne produisent guère que des matières premières ou des produits alimentaires. Mais il existe partout une procédure de dérogation qui assouplit le système.

Du côté suisse, la barrière douanière s'est ornée de nouvelles formalités d'importation mais elle s'est abaissée incontestablement.

## III. — DÉCLIN DES VENTES EN SUISSE DES PRODUITS DE L'EMPIRE COLONIAL FRANÇAIS PENDANT LES SIX PREMIERS MOIS DE CETTE ANNÉE

### 1° Algérie (1) :

Les produits alimentaires tiennent une place prépondérante dans les ventes en Suisse de produits algériens (1.736 milliers de francs pendant les six premiers mois de 1939). Leur exportation a subi un bouleversement complet. En effet, tandis que la vente en Suisse des vins algériens a augmenté considérablement, celle des autres produits alimentaires a été réduite presque à néant. Ces derniers étaient essentiellement des légumes (pommes de terre, tomates, haricots, etc.) et des fruits (dattes,oranges). En tenant compte de ces deux influences contraires, la positive l'emportant nettement sur la négative, on peut estimer que les ventes en Suisse de produits alimentaires algériens ont augmenté, pendant le premier semestre de cette année, de 150 p. 100 par rapport à la même période de 1939.

Le groupe des matières textiles occupe le second rang. L'Algérie envoie à la Suisse comme autrefois, mais en plus grandes quantités, soit des matières premières : crin végétal et paille, soit des objets travaillés dont la fabrication exige une main-d'œuvre adroite et peu de capital : tapis. Il est probable que les exportations en Suisse de produits textiles algériens ont presque doublé d'une période à l'autre (174 milliers de francs pendant les six premiers mois de 1939).

Il convient, en outre, de signaler que les ventes d'os et de liège ont augmenté dans des proportions énormes, celles de tan, de tabac et de produits pharmaceutiques bruts, dans une mesure moindre.

Dans l'ensemble, on doit admettre que les ventes en Suisse de produits algériens, pendant le premier semestre de cette année, ont augmenté dans une proportion supérieure à 150 p. 100, c'est-à-dire qu'elles auraient passé de 2 à 5,3 millions.

### 2° Maroc (1) :

Dans le groupe des produits alimentaires la source des vins rouges marocains semble être tarie. Ce phénomène est d'autant plus remarquable que l'Algérie, au contraire, dispense ce liquide avec une générosité accrue. Il s'explique probablement par le fait que les vins marocains sont exportés via l'Algérie et non plus directement. Les autres produits alimentaires, parmi lesquels il faut citer les poissons, les tomates, les pommes de terre, l'orge et d'autres céréales secondaires, ont disparu quasiment du marché suisse comme les produits algériens similaires.

Les envois de produits textiles ont vraisemblablement plus que décuplé. La laine brute et artificielle est le principal agent de cette expansion. Il faut mentionner également le crin animal et la paille. Les tapis franchissent toujours la mer pour se diriger vers la Suisse, mais leur nombre a légèrement diminué.

En résumé, les ventes en Suisse de produits marocains, ont marqué une sensible augmentation de 1939 à 1941, de 90 p. 100 environ. Elles se seraient par conséquent élevées de 1,2 à 2,3 millions.

### 3° Tunisie (1) :

Le groupe des produits alimentaires a fait un sérieux pas en avant. L'exportation des vins, qui ne s'était élevée d'ailleurs qu'à 30 milliers de francs pendant les six premiers mois de 1939 a dû décupler pendant les six premiers mois de 1941. Celle des autres produits (surtout les dattes) a doublé environ (10 milliers de francs pendant le premier semestre de 1939).

Les ventes de métaux, qui occupaient le premier rang dans les exportations tunisiennes vers la Suisse, se sont fortement contractées, de 80 p. 100 environ. Il s'agit essentiellement de plomb.

(1) Voir le graphique ci-contre.

Les exportations d'éponges, bien qu'elles fussent déjà importantes en 1939, se sont fortement gonflées en 1941. Elles ont à peu près doublé de volume. Les envois d'os et de poudre d'os se sont également développés, mais moins sensiblement.

L'exportation de la laine, qui était insignifiante en 1939, a pris un volume appréciable en 1941. Celle des produits pharmaceutiques a gagné également du terrain. Quant à l'huile d'olives tunisienne, elle a déserté le marché suisse.

Les ventes en Suisse de produits tunisiens se sont développées d'une période à l'autre, d'après nos évaluations, dans la proportion de 40 p. 100, c'est-à-dire qu'elles auraient avancé de 0,6 à 0,85 million.

### 4° Indochine (1) :

Les ventes de houille qui étaient en tête pendant le premier semestre de 1939 avec 349 milliers de francs ont cessé complètement. Il en est de même pour le riz (52 milliers de francs en 1939), les huiles essentielles, le kapok, le caoutchouc et l'étain.

Sans avoir disparu totalement, les exportations de matières pharmaceutiques brutes ont diminué fortement. Celles de peaux brutes ont augmenté.

Les ventes en Suisse de produits indochinois seraient réduites de 95 p. 100, soit une chute de 0,6 à 0,03 million.

### 5° Territoire syro-libanais :

Le territoire syro-libanais avait envoyé à la Suisse pendant le premier semestre de 1939 essentiellement des vessies et boyaux, des tapis de pied et des matières pharmaceutiques brutes. Seul ce dernier poste est digne d'être cité pour les six premiers mois de 1941.

La diminution qui affecte les ventes en Suisse du territoire syro-libanais serait de l'ordre de 90 p. 100 : de 0,13 à 0,013 million.

## IV. — CONCLUSION

Les résultats qui se sont dégagés de notre étude sur l'évolution des ventes en Suisse des produits algériens, marocains, tunisiens, indochinois et levantins sont assez réconfortants. Dans l'ensemble, on constate un accroissement des exportations qui est de nature à combler une partie du déficit des échanges entre la Métropole et la Suisse. Toutefois, il convient de tempérer son optimisme pour diverses raisons.

Les pays que nous avons passé en revue possèdent tous une économie simple, peu diversifiée, ou, pour reprendre l'expression de Frédéric List, « incomplète ». Si leur existence matérielle est ainsi mieux assurée que celle d'autres pays plus évolués, leur commerce extérieur, par contre, est exposé à des chocs plus violents. Nous avons constaté que des mouvements brusques et de grande ampleur se sont produits dans des directions exactement opposées. D'une manière générale, les vins ont été exportés en beaucoup plus grande quantité, tandis que les autres produits alimentaires sont refusés au consommateur suisse. Les matières textiles ont gagné beaucoup de terrain mais maints autres produits sont revenus à zéro. La rapidité de ces variations et leur désordre apparent font songer à quelque conte des Mille et une nuits. Dans ces conditions, il faut espérer que la lampe d'Aladin servira à développer encore les exportations et non à les escamoter soudainement. Mais l'évolution qui se dessine actuellement paraît, malheureusement, infirmer ce souhait.

D'autre part, si le mode d'exposition des statistiques suisses nous a obligés à passer sous silence les autres possessions françaises d'outre-mer, il n'en reste pas moins vrai que certaines de ces dernières entretenaient avec la Suisse de très importantes relations d'affaires et que ces rapports sont pratiquement suspendus à l'heure actuelle. Comme ces pays vendaient à la Suisse plus qu'ils ne lui achetaient, c'est un nouveau facteur de déséquilibre pour le clearing franco-suisse.

Enfin, il ne faut pas perdre de vue les relations financières, même si la question ne doit se poser que dans le futur. Il est évident que dans ce domaine les créances de la Suisse, pays fortement industrialisé et pourvu d'un marché financier puissant, sur les territoires français d'outre-mer, dont l'économie est encore au berceau, sont beaucoup plus considérables que celles des seconds sur la première. Or, cet excédent de créances devrait donner lieu normalement à un excédent d'importations du côté suisse.

Si les ventes en Suisse des produits de l'Empire colonial français comme de la Métropole n'augmentent pas rapidement, la Confédération sera contrainte de réduire ses fournitures à la France. Il est possible que les territoires français d'outre-mer offrent, de ce point de vue, des possibilités intéressantes. En augmentant leurs exportations vers la Suisse ils feraient preuve vis-à-vis de la Métropole d'un bel esprit de solidarité. Cet esprit n'est d'ailleurs pas nouveau puisqu'avant la guerre déjà l'existence d'une parité fixe entre la monnaie française d'une part et les monnaies coloniales d'autre part, reliait étroitement les mouvements de la balance des comptes de ces divers pays.

Nous sommes persuadés que les Groupements économiques et nos Adhérents dans les territoires français d'outre-mer, comme ceux de la Métropole et de la Suisse, auxquels la Chambre de Commerce Suisse en France a déjà adressé un appel, voudront bien apporter à celle-ci leur concours pour tenter de rétablir l'équilibre du clearing franco-suisse, c'est-à-dire des échanges commerciaux normaux entre les deux pays.

**Jacques L'HUILLIER.**

(1) Voir le graphique à la page 232.